

## COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 13 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, 13 avril à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

**Etaient présents : 42**

Artenay : M. GUDIN ; M. VAURY	Bazoches les Hautes : M. JOHIER	Bougy lez Neuville : Mme MAROIS ; M. PATY
Boulay les Barres : M. PIEDALLU ; Mme LAMY	Bricy : M. AUBERT ; M. PICAULT	Bucy le Roi : M. GREFFIN
Chevilly : M. TEXIER ; M. JOLLIET	Coinces : M. DELLA ; M. HURAUULT	Courbehaye : Mme MEYER ; Mme DAUVERGNE
Fontenay sur Conie : M. ALLAIS ; M. DAUBIN	Gémigny : M. CAILLARD	Gidy : M. PERRON
Guillonville : M. MOREAU	Huêtre : M. PERDEREAU	La Chapelle Onzerain : Mme LE GALL
Orgères en Beauce : M. LEGOURD ; M. HUDEBINE	Patay : Mme ROZIER	Poupry : M. COCULET ; Mme SANTOS AFONSO
Ruan : M. VANNIER	Santilly : M. LACHAUME ; M. MOREAU	St-Lyé la Forêt : Mme BEAUD'HUY ; Mme LAUNAY
St-Péravy la Colombe : M. PELE	Sougy : M. POURADIER ; M. SEVIN	Tilly les Péneux : M. POMMIER
Trinay : Mme GUIDEZ	Villamblain : M. RUYFFELAERE	Villeneuve sur conie : M. DUFOUR
Villereau : M. RICHARD ; M. IBANEZ		

**Absents excusés : Mme SELLE Josette (St-Sigismond) ; Mme SEVESTRE (Patay)  
Neuville aux Bois : M. MACE donne pouvoir à M. RICHARD (Villereau) ; M. CHARPENTIER donne pouvoir à M. PERDEREAU (Huêtre) ; M. PEIGNE donne pouvoir à M. JOHIER (Bazoches les Hautes)**

**Votants : 42 présents + 3 pouvoirs = 45 voix**

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9h40.

### 1. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

### 2. COMPTE DE GESTION 2017

Le compte de gestion de la trésorerie conforme au compte administratif 2017 est présenté à l'approbation des délégués.

**L'assemblée à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 de la trésorerie de Patay.**

### 3. COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le président rend compte des grandes lignes du compte administratif 2017 qui se clôt par un excédent en fonctionnement.

Après la présentation du compte administratif 2017 le président quitte la salle de réunion et cède la présidence à M. Pascal GUDIN, vice-président.

Celui-ci rappelle les résultats du compte administratif 2017 et le soumet au vote de l'assemblée :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2017	117 265,05	Recettes 2017	3 758 754,72
Dépenses 2017	174 277,84	Dépenses 2017	3 504 563,07
<b>Résultat 2017</b>	<b>-57 012,79</b>	<b>Résultat 2017</b>	<b>254 191,65</b>
Solde 2016	151 802,30	Report 2016	2 254 207,68
<b>Résultat cumulé 2017</b>	<b>94 789,51</b>	<b>Résultat cumulé 2017</b>	<b>2 508 399,33</b>

  

<b>2 603 188,84 €</b>
-----------------------

Cette présentation des comptes n'appelant pas de question,

**Le compte administratif de 2017 du SIRTOMRA est adopté à l'unanimité des votants (45 voix).**

#### **4. AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

Le montant des investissements programmés au DOB ne devrait pas dépasser les sommes disponibles en recette d'investissement. En conséquence, il est proposé à l'assemblée :

- de reporter le résultat cumulé 2017 de 2 508 399,33 euros en recette de fonctionnement au BP 2018, compte 002
- d'inscrire le solde d'exécution d'investissement de 94 789,51 euros en recette d'investissement au BP 2018, compte 001

**L'assemblée, à l'unanimité, décide l'affectation du résultat 2017.**

#### **5. BUDGET PREVISIONNEL 2018 :**

Sur les documents fournis à l'assemblée, les chiffres du BP 2018 mentionnés par chapitres et articles s'équilibrent à la somme de 6 161 673,86 euros en dépenses et recettes de fonctionnement, et de 236 433,16 euros en dépenses et recettes d'investissement.

Après examen, le budget est soumis au vote.

**L'assemblée après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Prévisionnel 2018.**

#### **6. PREVISIONS D'INVESTISSEMENTS**

1) Travaux en déchetteries :

a. Déchetterie d'Artenay

- Il est prévu de créer un local grillagé en remplacement du conteneur à DDS comme c'est déjà le cas dans les déchetteries de Neuville aux bois et Patay.
- Un bardage du nouvel auvent est à réaliser car il y a une forte prise au vent à cet endroit.

b. Déchetteries

Installation de nouveaux garde-corps pour les quais à gravats afin d'y améliorer la sécurité des usagers.

## 7. TEOM : PRODUITS ATTENDUS 2018

Le président rappelle que le syndicat vote des produits attendus pour les communautés de communes.

Compte tenu des résultats de la gestion au plus serrée des contrats de prestations ainsi que des soutiens des éco-organismes, le bureau propose pour 2018 un produit attendu de 2 890 000 €.

Compte tenu des valeurs estimées des bases de chaque EPCI, la répartition serait la suivante :

	Bases prévisionnelles	%	Produits Attendus	Taux moyen
TOTAL	21 156 150	100%	2 890 000	
CCBL	13 008 447	61,49 %	1 777 061	13,66 %
CCF	4 917 001	23,24 %	671 636	
CCCB	3 230 692	15,27 %	441 303	

**L'assemblée après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les produits attendus pour l'année 2018.**

## 8. TARIFS 2018

a) Prix de revente des bacs de collecte

Volume des bacs	Prix
120 L	32€
140 L	35€
240 L	42€
360 L	69€
660 L	179€

Le président propose de maintenir les tarifs de revente de bacs aux communes et aux usagers compte tenu que les prix d'achat sont identiques à l'année précédente.

L'assemblée décide d'adopter, à l'unanimité (45 voix), le maintien des tarifs de bacs de collecte.

b) Tarification des professionnels

Catégories de déchets	Tarifs
Tout venant	29,50 €/m <sup>3</sup>
Gravats	9,20 €/m <sup>3</sup>
Végétaux	9,50 €/ m <sup>3</sup>
Palettes + bois	3 €/m <sup>3</sup>
Déchets spéciaux Phytosanitaires, bases, pâteux, aérosols, filtres à huile, combustibles, acides, ...	2,90 €/kg
Ferrailles	Gratuit
Cartons	
Huiles vidange	
Huiles friture	

Le SIRTOMRA, à l'instar des syndicats voisins, décide d'appliquer une revalorisation des tarifs dans les déchetteries pour les professionnels.

Le président propose la tarification suivante, dont l'idée est de fixer des tarifs identiques à ceux pratiqués par le SITOMAP, territoire voisin avec lequel le SIRTOMRA partage une déchetterie. Il précise que si certains coûts peuvent paraître élevés, ils ne reflètent pas l'intégralité des charges portées par la collectivité.

**L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité (45 voix) adopte la nouvelle tarification pour les professionnels à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.**

## **9. ADHESION A UN GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES POUR LE CENTRE DE TRI**

La loi de transition énergétique a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage, en imposant notamment une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'horizon 2022.

Pour qu'un centre de tri soit rentable via l'extension des consignes de tri, celui-ci doit être en mesure de trier à minima 30 000 tonnes par an pour un bassin de vie d'environ 550 000 habitants.

Le centre de tri de Pithiviers n'est plus adapté puisqu'il peut capter que +/- 10 000 tonnes par an.

Le centre de tri d'Orléans Métropole à Saran paraît le mieux adapté à une transformation pour faire face aux nouvelles obligations de tri.

BGV qui a la compétence du traitement de la collecte sélective du SIRTOMRA s'est rapproché d'Orléans Métropole pour constituer avec d'autres syndicats un groupement d'autorités concédantes.

Le groupement assurera la gestion du futur centre de tri.

Dans l'état actuel du projet cette nouvelle organisation ne devrait pas pénaliser le SIRTOMRA. Cependant, une réflexion devra être menée sur les conditions de la collecte.

## **10. AFFAIRES DIVERSES**

Le journal du syndicat « N'en jetez plus n°6 » est en cours de réalisation, sa distribution est prévue la première quinzaine de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 11h27.

Pensez à noter sur votre emploi du temps  
Prochaine assemblée générale prévue le **mercredi 27 juin 2018 à 9h30**